



La période pré-électorale et son impact

1. Introduction

🎯 **Objectif** : comprendre les règles de la période pré-électorale et leur impact sur tous les acteurs :

- Garantir **l'égalité** entre les candidats et la **sincérité** du scrutin
- Préserver la **neutralité** de la **collectivité** et des **agents**
- Anticiper les changements à venir (communication, organisation, transition)

📅 Depuis le **1er septembre 2025**, nous sommes officiellement entrés dans la période dite préélectorale



2. Le cadre légal

La période pré-électorale

Officiellement : 6 mois avant le scrutin (septembre 2025 → mars 2026)

Mais la vigilance doit commencer dès **12 mois** avant

 Le juge peut sanctionner toute action jugée “promotionnelle” trop précoce

Repères clés :

12 mois avant : vigilance sur la communication

6 mois avant : interdiction de promotion publicitaire (y compris numérique)

26 février 2026 : dépôt des candidatures

13 jours avant le premier tour : ouverture de la campagne officielle

24h avant le vote : silence électoral total



Le calendrier des élections municipales de 2026



3. Impact sur les agents pendant leur temps de travail

1

Neutralité absolue

Pas d'utilisation des moyens municipaux pour une campagne

2

Communication institutionnelle

Elle doit rester informative, factuelle, sans mise en avant d'élus

3

Événements

Autorisés seulement s'ils ne servent pas une communication électorale

4

Vigilance individuelle

Il faut faire attention aux mails, visuels, partages sur réseaux sociaux

4

 **L'objectif**: préserver la neutralité du service public et **protéger** les agents eux-mêmes.



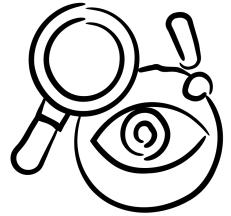
Le devoir de réserve

⚖️ Le devoir de réserve oblige les agents publics à faire preuve de **mesure** dans l'expression de leurs opinions, afin de préserver la **neutralité** et **l'impartialité** du service public.



Prudence

*Même en dehors du travail,
prudence si l'on est
identifiable comme agent
municipal*



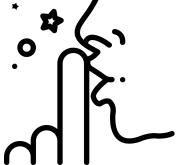
Vigilance

*Vigilance sur les réseaux
sociaux : un simple “like”
ou commentaire peut
être interprété*



Communication

*Interdiction d'utiliser les
outils municipaux à des
fins politiques*



Discretion

*Pas d'expression publique
d'opinion politique liée à ses
fonctions*



„Le devoir de réserve, c'est avant tout une question de **confiance** : celle des citoyens envers la **neutralité** du service public.“

4. Les quatre faisceaux d'indices pour guider les collectivités pendant la période préélectorale

1

Antériorité
Vérification du support, si existant avant la campagne

2

Forme habituelle
Même ton, même mise en page

3

Neutralité du contenu
Informations factuelles, pas de promotion

4

Régularité
Fréquence et rythme constant de publication



5. Impact sur les administrés

- Communication municipale plus **sobre** et neutre
- **Moins** de grands projets ou d'inaugurations
- Service public qui reste **équitable** et **continu**
- Garantie que l'argent public **ne sert pas** à une campagne

Ce que cela garantit au fond

Même si cela peut sembler technique, la période pré-électorale **protège directement** les administrés car :

- Elle évite qu'on utilise **leur argent** public pour financer une campagne déguisée ;
- Elle garantit que tous les candidats partent à **égalité** ;
- Elle assure que la mairie reste **au service de tous**, et pas d'un camp politique.



6. Impact sur les élus sortants

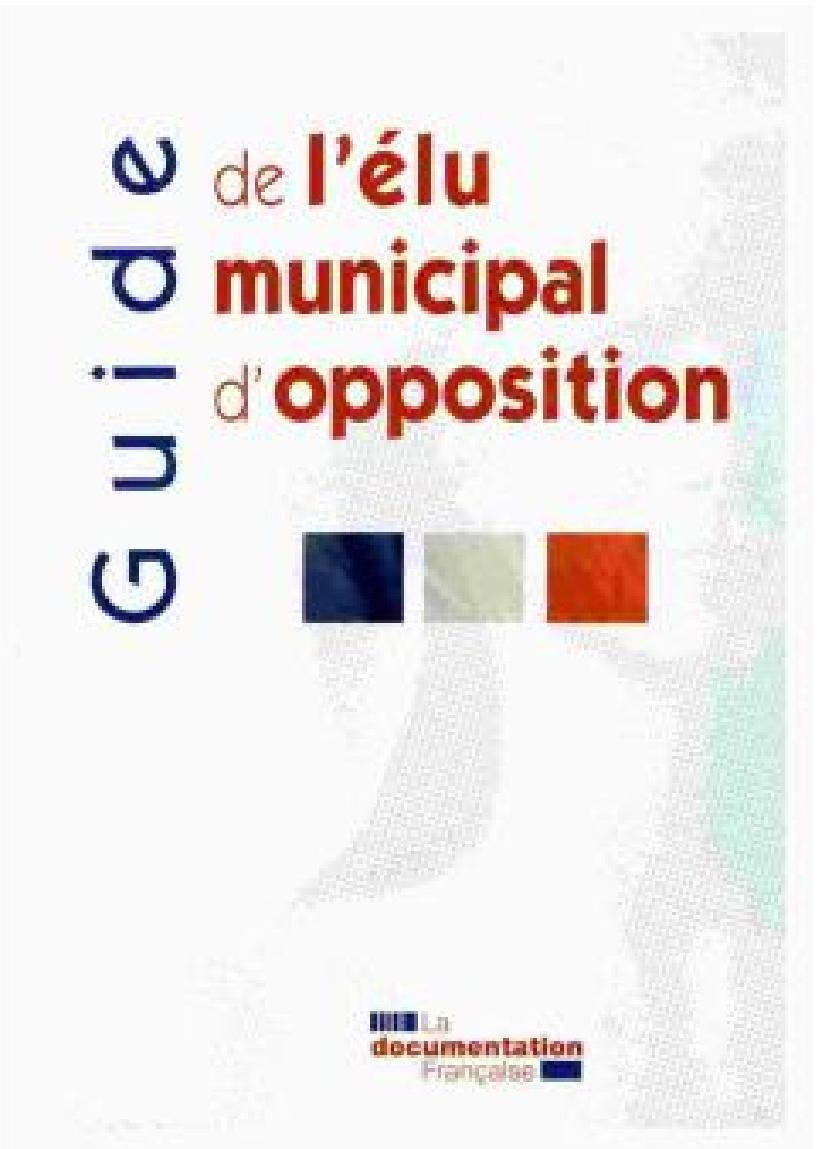
- Ne peuvent pas utiliser les moyens de la commune pour se mettre en avant.
- Doivent respecter une **neutralité stricte** dans toute communication institutionnelle
- Prudence sur les projets lancés en **fin de mandat**
- Préparation du **passage de relais** ou d'une nouvelle mandature

Exemple : CE, 28 mai 2021, Commune d'Alixan



7. Impact sur les élus de l'opposition

- L'opposition peut s'exprimer sur les supports de communication institutionnelle de la commune, notamment le **bulletin municipal**, dans l'espace qui lui est réservé par l'article L.2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales.
- En période préélectorale, les élus conservent leur **droit d'expression** dans les supports municipaux.
- Ils peuvent adopter un ton **politique** ou **électoral** dans leur tribune
- Leur tribune est **protégée par la loi** (art. L.2121-27-1 CGCT) → expression démocratique légitime



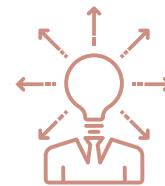
8. Les risques en cas de manquement



Pour les candidats

Dépenses de communication réintégrées dans le compte de campagne

Inéligibilité possible ou annulation du scrutin



Pour les agents

Sanctions disciplinaires (blâme, suspension, voire révocation)

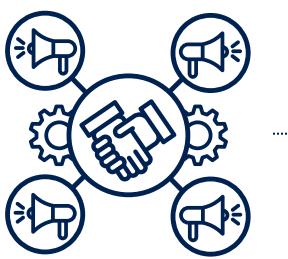
Atteinte à la crédibilité de la collectivité



⚠ La prudence protège à la fois l'élu, l'agent et l'institution.

9. Conclusion

1
Anticiper les périodes sensibles (dès septembre)



3
Rester professionnel et loyal envers la collectivité

2
Communiquer avec neutralité et sobriété

4
Préparer sereinement la transition, quel que soit le résultat du scrutin

- La période préélectorale est effectivement un peu plus contraignante, mais elle est **essentielle** pour garantir le bon fonctionnement démocratique.



Merci de votre
attention
